WCC-2012-Res-088-FR

Pour une production responsable d'énergies renouvelables

RAPPELANT que la Mission de l'UICN est « d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable » ;

CONSCIENT que l'accès aux sources d'énergie est important pour le développement humain ;

RECONNAISSANT que la demande énergétique augmente dans de nombreuses régions du monde :

RAPPELANT que le monde est confronté à des problèmes dus au changement climatique, conséquence de la production de gaz à effet de serre liée à l'utilisation de combustibles fossiles ;

RECONNAISSANT le rôle important des énergies renouvelables s'agissant du remplacement des combustibles fossiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

RAPPELANT la Résolution 4.081 *L'accès équitable à l'énergie* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008), qui exprimait le besoin de « diversifier les approvisionnements en énergie en mettant au point des technologies (...) plus propres, saines, plus efficaces, (...) socialement acceptables et écologiquement rationnelles » ;

RAPPELANT ÉGALEMENT que la Résolution 4.082 *L'énergie durable à base de biomasse* et la Résolution 4.083 *La production d'agrocarburants industriels* adoptées par ce même Congrès, exprimaient des préoccupations quant aux effets de l'utilisation de biocarburants sur l'environnement et la société ;

PRÉOCCUPÉ de constater que la production de biocarburants industriels :

- a. contribue fortement à la déforestation et à la dégradation des forêts remplacées par des monocultures destinées à produire des biocarburants;
- b. force des populations à quitter leurs terres et les prive de la possibilité de cultiver les aliments nécessaires à leur survie ; et
- c. est responsable de l'augmentation des gaz à effet de serre au cours des différentes phases du cycle de production des biocarburants en question ; et

RECONNAISSANT les risques potentiels qu'entraînerait pour la diversité biologique le développement des technologies liées aux énergies renouvelables, ainsi que l'importance d'atténuer leurs incidences négatives directes sur les habitats et les espèces, le cas échéant :

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. RECOMMANDE que les gouvernements :

- effectuent des analyses des impacts sociaux et environnementaux potentiels et les effets sur les droits de l'homme, tout au long de la filière de production à grande échelle de biocarburants et d'autres technologies liées aux énergies renouvelables;
- mènent des évaluations d'impact sur l'environnement relatives aux technologies des énergies renouvelables, conformément à la législation en vigueur dans chaque pays;
- c. évaluent les incidences des projets proposés relatifs aux énergies renouvelables, notamment sur les aires naturelles protégées d'importance régionale, nationale ou internationale, tels les sites du réseau Natura 2000 de l'Union européenne, et sur les habitats d'espèces particulièrement sensibles et vulnérables ; prennent des mesures d'atténuation efficaces pouvant inclure l'évitement ; et fassent appliquer ces dispositions dans les cas d'infraction à la réglementation nationale ; et
- d. prévoient dans leurs plans énergétiques la décentralisation des systèmes de production d'énergies renouvelables afin d'éviter l'implantation des infrastructures de grande envergure liées aux systèmes centralisés et, ainsi, de réduire les incidences sur les plans écologique et social.
- 2. DEMANDE à la Directrice générale d'encourager l'établissement d'un rapport, à partir des données de l'UICN, qui sera mis à la disposition des Membres et qui comprendra une évaluation des impacts environnementaux et sociaux causés à ce jour par la production et la consommation de biocarburants à l'échelle mondiale.
- 3. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de faire avancer les nouveaux projets de production de biocarburants de première et deuxième générations, ainsi que d'autres projets liés aux énergies renouvelables durables et sûrs.
- 4. DEMANDE aux gouvernements de prendre en considération l'importance des espaces protégées et d'éviter d'installer des projets de production d'énergie de grande ampleur à l'intérieur de ces espaces.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.